

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-750

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction du programme services à la population	N° 2017-750

Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux, la ville de Genève et Bordeaux Métropole en vue de la conception du Système d'information botanique Botalista - Décision - Autorisation de signature

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La bonne gestion de l'ensemble des collections vivantes d'un jardin botanique, de son *Index seminum* ainsi que les différentes actions de conservation (*in situ* et *ex situ*) constituent, aujourd'hui, une action prioritaire pour les jardins botaniques.

La ville de Genève et tout particulièrement son conservatoire et son jardin botanique, ainsi que d'autres partenaires comme les villes de Paris ou Berne, ont initié le développement d'une nouvelle solution de gestion appelée Botalista couvrant notamment les domaines suivants :

1. Gestion des collections vivantes (commandes → acquisitions → cultures)
2. Gestion des *Index Seminum* (récoltes, tests divers, envois, etc.)
3. Gestion des programmes de conservation (banque de semences, cultures *in* et *ex situ*)
4. Gestion des herbiers
5. Gestion des flores
6. Gestion du parc animalier
7. Planification et gestion des visites.

Les villes de Paris et de Berne participent au développement de l'application Botalista au travers de conventions signées avec la ville de Genève. Les investissements des différents partenaires s'élèvent à 572 000€ pour cette dernière (70.5%), 182 500€ pour la ville de Paris (22.5%) et 25 000€ pour la ville de Berne (3%).

Le jardin botanique de la ville de Bordeaux a, de son côté, mené une analyse comparative auprès des jardins botaniques de Nantes, Kiev et Edimbourg qui a démontré que les solutions logicielles existantes sur le marché ne permettaient pas de satisfaire l'ensemble des besoins des jardins.

C'est pourquoi la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, au titre de son service commun numérique, souhaitent s'associer à ce projet d'intérêt général « Botalista » dans la mesure où il tend à développer un logiciel libre qui pourra profiter gratuitement à l'ensemble des jardins botaniques sur un plan international.

Leur concours est constitué d'un apport de compétences et d'ingénierie pour l'analyse de la conception des modules, de la réflexion sur un modèle économique de mise en service et d'une participation financière de la ville de Bordeaux nécessaire à la finalisation de la conception de cette solution à hauteur de 28 800 € soit 4% du projet global.

A cet effet, une convention de partenariat est conclue entre la ville de Bordeaux – jardin botanique -, la ville de Genève et Bordeaux Métropole pour en définir les modalités.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et ses articles L5211-9 et L5211-10,

VU la délibération n°2017/149 du 17 mars 2017 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil à son Président,

VU la délibération n° 2015-722 du 27 novembre 2015 relative à la mutualisation des services et à la création de services communs,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'un partenariat avec la ville de Bordeaux, le Jardin Botanique et la ville de Genève permettrait à Bordeaux Métropole de s'associer dans le cadre de ses services communs à un projet d'intérêt général relatif à la bonne gestion de l'ensemble des collections vivantes des jardins botaniques des partenaires,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le partenariat,

ARTICLE 2 : de signer la convention conclue entre la ville de Bordeaux, le Jardin Botanique, la ville de Genève et Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 DÉCEMBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Alain TURBY</p>
---	---

**Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, la Ville de Genève et Bordeaux Métropole
en vue de la conception du système d'information botanique Botalista**

ENTRE

La Ville de Bordeaux

Représentée par son Maire, Alain JUPPE, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex et habilité à cet effet par délibération n° en date du , reçue en préfecture de la Gironde le .

ET

La Ville de Genève

Représentée par M. Sami Kanaan, Conseiller administratif en charge du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève.

ET

Bordeaux Métropole,

Dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Métropolitain du

Ensemble désignés les partenaires.

Préambule

La bonne gestion de l'ensemble des collections vivantes d'un Jardin botanique, de son *Index seminum* ainsi que les différentes actions de Conservation (*in situ* et *ex situ*) constituent, aujourd'hui, une action prioritaire pour les jardins botaniques.

Suite à une analyse comparative menée par le Jardin Botanique de la Ville de Bordeaux (JBVB) auprès de différents jardins botaniques (Jardin des plantes, Paris, Nantes, Kew, Edimbourg...), les solutions logicielles existantes sur le marché ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins.

C'est la raison pour laquelle, la Ville de Genève et tout particulièrement ses Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) ainsi que d'autres partenaires, ont initié le développement d'une nouvelle solution de gestion appelée Botalista couvrant notamment les domaines suivants :

1. Gestion des collections vivantes (commandes → acquisitions → cultures)
2. Gestion des *Index Seminum* (récoltes, tests divers, envois, etc.)
3. Gestion des programmes de conservation (banque de semences, cultures *in* et *ex situ*)
4. Gestion des herbiers
5. Gestion des flores
6. Gestion du parc animalier
7. Planification et gestion des visites.

Botalista est le nouveau projet dont l'application logicielle développée dès 2005 par les CJB intitulée *SIBG-JIC (Système d'Information Botanique de Genève – Jardin, Index seminum et Conservation)* est une des sources d'inspiration.

La Ville de Paris participe déjà au développement de l'application Botalista au travers d'une convention signée avec la Ville de Genève présentée en annexe 1. Les investissements des différents partenaires sont détaillés dans l'annexe 2.

La Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole souhaitent s'associer à ce projet d'intérêt général dans la mesure où il tend à développer un logiciel libre qui pourra profiter gratuitement à l'ensemble des Jardins botaniques sur un plan international.

Son concours est constitué, d'une part, d'un apport de compétence et d'autre part, d'une participation financière nécessaires à la conception de cette solution.

Article 1. – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre les Villes de Bordeaux, de Genève et Bordeaux Métropole pour la conception du logiciel Botalista. Elle prévoit les engagements réciproques des parties et les modalités de réalisation du partenariat.

Article 2. – Engagements de la Ville de Genève

La Ville de Genève s'engage à réaliser les modules du logiciel Opensource Botalista liés aux activités des Jardins botaniques (gestion des collections vivantes, des *Index seminum* et des programmes de Conservation – ci-dessous les « modules ») et les publier sous une licence GPL v3.

Article 3. – Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux se positionne dans ce projet comme partenaire dans la conception d'un prototype du logiciel Botalista initié par les Villes de Genève et de Paris et développé en partenariat avec la Ville de Genève.

La ville de Bordeaux s'engage à participer à la réalisation du cahier des charges de par son expertise métier et à tester le prototype résultant des échanges entre les trois partenaires.

A cet effet, elle s'engage à verser à la Ville de Genève la somme de 28 800 € TTC aux fins de contribuer financièrement à la conception du logiciel Botalista dans les trente jours à compter de la signature par les parties de la présente convention.

Un rapport annuel d'avancement du projet avec le détail financier engagé sera rédigé en commun entre les parties.

Dans la présente convention, l'utilisation du terme « TTC » signifie que le montant inclut la TVA française si la Ville de Bordeaux est y assujettie et la TVA suisse si la Ville de Genève y est assujettie.

Article 4. – Engagements de Bordeaux Métropole

Dans le cadre de la présente convention, Bordeaux Métropole s'engage à contribuer à la qualification de la solution, au diagnostic d'architecture nécessaire aux phases de recette de la solution, à participer aux tests dans l'objectif de la mise en production de la solution Botalista pour les services du Jardin Botanique de Bordeaux, une fois que celle-ci sera versée dans le domaine du libre.

Article 5. – Engagement conjoint des partenaires

La ville de Genève, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole à l'issue des phases de tests du prototype valident conjointement l'aspect opérationnel de la solution Botalista.

Article 6. – Droits de propriété intellectuelle sur la solution Botalista

Au-delà d'un délai de douze mois après la mise en ordre de marche des premiers modules du prototype, les développements seront publiés en l'état sous licence GPL v3. Ces éléments seront accompagnés de l'ensemble de la documentation nécessaire et utile à l'exploitation et à la mise en œuvre de cette solution.

Article 7. – Confidentialité

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder confidentiels les faits et données qui ne sont pas notoires ni accessibles au public.

Cette obligation s'applique également aux faits et données dont le caractère confidentiel est incertain. Elle prend effet avant la conclusion de la convention et subsiste après la fin de celle-ci et l'accomplissement des développements convenus.

Les parties s'engagent également à faire respecter les règles de confidentialité susmentionnées à leurs prestataires et sous-traitants.

Article 8. – Communication

Toute action de communication sur le projet Botalista (publications, conférences...) par un des partenaires devra être validée par chacune des parties.

Article 9. – Date d'entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin à la publication de la solution logicielle Botalista sous licence GPL v3.

Article 10. – Modalités de révision de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit qui devra être approuvé par chacune des parties selon les modalités qui lui sont propres.

Article 11. – Modalités de résiliation anticipée de la convention

La résiliation anticipée de la présente convention ne peut avoir lieu sans l'accord des parties sauf en cas de non-respect par une des parties de ses obligations et ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

Article 12. – Droit applicable et modalités de règlement des conflits

Le droit français est applicable à la présente convention.

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution comme des suites de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans l'esprit de maintenir la pérennité de la présente convention.

En cas d'échec des pourparlers, les juridictions françaises seront compétentes.

Annexes :

Annexe 1 : Convention de partenariat entre la ville de Genève et la ville de Paris.

Annexe 2 : Investissements des partenaires dans le cadre du projet de développement de la solution logicielle Botalista.

Fait en trois exemplaires originaux,

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au maire en charge de la
culture et du patrimoine
Fabien ROBERT

Pour la Ville de Genève
Le Conseiller administratif en
charge du Département de la
culture et du sport
Sami KANAAN

Pour Bordeaux Métropole
Le Vice-président
Alain TURBY

**Pour les Conservatoire et
Jardin botaniques de la Ville de
Genève**
Le Directeur
Pierre-André LOIZEAU

BOTALISTA

Investissements réalisés et à réaliser par les partenaires dans le cadre

BOTALISTA												
Investissements réalisés et à réaliser par les partenaires dans le cadre												
			Ville de Genève			Ville de Paris			Ville de Bordeaux			
						(convention de partenariat)			(convention de partenariat)			
Etapes												
Investissements engagés sur le SIBG-JIC (outils de gestion des collections vivantes servant de base au projet Botalista)			227 000									
Investissements engagés sur le projet Botalista jusqu'à ce jour			194 500			153 000						
Investissements prévus sur le projet Botalista (juin 2016 à juin 2017)			151 000			29 500			28 800			
TOTAUX			572 500			182 500			28 800			

du projet de développement de Botalista

Jardin botanique de Berne	
(convention de partenariat)	
25 000	
25 000	